

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar

Catégories approuvées par la Recommandation 4.7 de la Conférence des Parties contractantes.

Il importe de prendre connaissance des informations données dans le document intitulé *Note explicative et mode d'emploi*, avant de remplir ce formulaire.

1. Date à laquelle la Fiche descriptive a été remplie (ou mise à jour):

USAGE INTERNE SEULEMENT.

jour mois année

13	06	90
----	----	----

Date d'inscription

1	T	D	0	0	1
---	---	---	---	---	---

Numéro de référence du site

2. Pays: Tchad

3. Nom de la zone humide: Lac Fitri

4. Coordonnées géographiques: 12°50'N, 17°30'E

5. Altitude: (élévation moyenne et/ou minimale et maximale) entre 250 à 300 m

6. Superficie: (en hectares) 195.000 ha

7. Descriptif: (bref résumé, portant sur les principales caractéristiques de la zone humide, 2-3 phrases maximum)

La réserve de lac Fitri s'articule autour d'un grand lac. On y pratique l'agriculture, l'élevage et la pêche. C'est un biotope très apprécié pour sa faune, surtout l'avifaune.

8. Type de zone humide (Veuillez encircler les codes représentant les types de zone humide selon la liste jointe en Annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*)

marine/côtière: A . B . C . D . E . F . G . H . I . J . K

continentale: L . M . N . O . P . Q . R . Sp . Ss . Tp . Ts
. U . Va . Vt . W . Xf . Xp . Y . Zg . Zk

artificielle: 1 . 2 . 3 . 4 . 5 . 6 . 7 . 8 . 9

Veuillez énumérer les types de zones humides par ordre décroissant (en commençant par celui qui domine): O

9. Critères de Ramsar: (Veuillez encircler les critères applicables; voir point 12 à la page suivante)

1a . 1b . 1c . 1d | 2a . 2b . 2c . 2d | 3a . 3b . 3c | 4a . 4b

Veuillez noter le critère qui caractérise le mieux le site:

10. Une carte du site est elle jointe ? Veuillez SVP cocher *oui* -ou- *non*

(Veuillez vous référer au document *Note explicative et mode d'emploi*, pour les renseignements qu'il est souhaitable de porter sur la carte.)

11. Nom et adresse de la personne qui remplit la Fiche:

BEHERA COMMANDA. Service Eco-Biologie et capture. Direction des Parcs Nationaux et Réserve de Faune. BP 905 Ndja-Mena

Veillez s'il vous plaît, fournir des informations supplémentaires concernant chacune des catégories qui suivent sur pages séparées (veuillez limiter le nombre de pages supplémentaires à 12):

12. Justification des critères indiqués au point 9 de la page précédente. (Veillez vous référer à l'Annexe II du document *Note explicative et mode d'emploi*).

13. Localisation générale: (Veillez mentionner la grande ville la plus proche ainsi que sa région administrative)
Située 300 km à l'est de N'Djamena, dans la préfecture de Batha.

14. Caractéristiques physiques: (par ex., géologie et géomorphologie; origines - naturelles ou artificielles; hydrologie; type de sol; qualité de l'eau; profondeur et permanence de l'eau; fluctuations du niveau de l'eau; variations dues aux marées; bassin versant; superficie de la zone en aval; climat)
Relique de l'ancienne mer Continentale Tchadienne réduite actuellement au Lac Tchad, il s'arrose par le Bahr Ba Tha en temps de crue. La zone présente une pente douce vers le lac. Le climat est de type tropical semi-aride avec en moyen 900 mm de pluie par an, caractérisé par des sols ferrugineux tropicaux, sablo-argileux à argileux. Le bassin est très riche en pâturages qui attirent les éleveurs, également les agriculteurs et les pêcheurs. Le niveau d'eau est très fluctuant, à cause de l'intermittence de ses ravitailleurs.

15. Valeurs hydrologiques: (recharge de l'eau souterraine, maîtrise des crues, captage des sédiments, stabilisation des rives, etc.)
Aucune étude n'a été menée dans ce domaine, cependant la réactivation du projet de gestion intégré actuellement en veilleuse, dans ses multiples volets, pouvait bien donner des informations nécessaires dans ce domaine.

16. Caractéristiques écologiques: (principaux types d'habitats et de végétation)
La zone est importante pour sa richesse en pâturages, en faune piscicole et le sol fertile. La végétation variée du lac aux alentours on y rencontre les herbacées dans le lac selon les profondeurs, tels que Orhyga, Fragmites, Polyganum, Cyperacée, etc. ... Les ligneux: Acacias sp, Mitragyna, Enertrés, Balamites aegyptiaca, Corassus aethropum, Hyphaene thebec etc..

17. Flore remarquable: (indiquer, par ex., quelles espèces/communautés de plantes sont uniques, rares, menacées ou biogéographiquement importantes, etc.)
Pour les ligneux on remarque une dominance d'Acacia nilotica et Seyal, mais d'autres espèces sont très fréquentes telles que les Mitragyna inermis et d'autres espèces très utilisées comme les Borassus aethiopens, Hyphaene Thebeca, Balamites aegyptica. Dans le lac, on rencontre en général : Orhyza spp, Aeschynamen spp, Phragmites mauritiana, Polygorium sp, Echinochloa staghmina, vossia cuspidata, Nyaphea aquatica etc.

18. Faune remarquable: (indiquer, par ex., quelles espèces sont uniques, rares, menacées ou biogéographiquement importantes, mentionner aussi les données de recensement, etc.)
Cette faune était l'une des riches du Sahel, mais a connu un revers, cependant on y observe quelques rares espèces telles que: Gazella rufifrons, Ourebia O, Laxodonta africana. Faune piscicole: Protopterus annectus, Tilapia galilea, Tilapia nilotica, Schilbe mystus, Entropius niloticus, Synodontis sp, Alestes sp, Claria sp, Mormyrus etc... Ce site renferme une avifaune aquatique très riche et variée par exemple tous l'ordre des Anseriforme, Balaearica pavomina, des migrateurs et tout un mixage qu'on ne peut citer nommément ici.

19. Valeurs sociales et culturelles: (par ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, site archéologique etc.)

La zone est très pratiquée en élevage, en agriculture et également la pêche préoccupe beaucoup les habitants. L'écosystème est encore peu perturbé. La population à majorité musulmane, dispose d'une réglementation de gestion de son espace et cela sous la responsabilité du sultan résidant à Yao. Le site est important pour la récréation, l'éducation, les recherches scientifiques et la conservation.

20. Régime foncier/ propriété:

a) site : le régime est domanial

b) région voisine : sont aussi domaniales cependant on note l'installation des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs.

21. Occupation actuelle des sols:

a) site: en dehors de la conservation nous avons: - les agriculteurs traditionnels
 - les éleveurs traditionnels
 - les pêcheurs traditionnels

b) région voisine/bassin versant : le projet de développement agricole et d'élevage sont en cours.

22. Facteurs défavorables (passés, présents ou potentiels) affectant les caractéristiques écologiques du site, y compris les changements dans l'occupation des sols et les projets de développement:

a) dans le site : Le problème actuel, pouvant à l'avenir avoir d'impact sur le milieu est l'accroissement permanent de la population en général, en particulier l'augmentation des nombres d'agriculteurs, éleveurs et pêcheurs sur le site.

b) à proximité du site : Là aussi, on s'inquiète que si aucune vue, il y a aussi risque de déséquilibre avec les projets de développement d'agriculture et d'élevage.

23. Mesures de conservation en vigueur: (catégorie nationale et statut juridique des aires protégées - mentionner toute modification des limites qui aurait eu lieu; pratiques de gestion; existe-t-il un plan de gestion officiellement approuvé? Est-il appliqué?)

La réserve est classée en Réserve de Biosphère depuis 1989 par décret no. 773/PR/MTE/8 du 02 octobre 1989. Un projet de gestion intégré de la zone avait été initié par le Gouvernement conjointement avec l'UICN mais en ce moment en veilleuse.

24. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées: (par ex., préparation d'un plan de gestion; proposition officielle de création d'une aire protégée, etc.)

Suivant le plan de la stratégie nationale de conservation, des mesures de conservation vont voir le jour et cela s'accélérera si le projet UICN en veilleuse reprend son cours.

25. Recherche scientifique en cours et équipement: (par ex., décrire les projets en cours et donner des informations sur tout équipement spéciale, station de terrain, etc.)

Pas d'équipements scientifiques, cependant des missions d'expertises ont eu lieu:

- Rapport de mission d'identification UICN (J. Skinner)
 - Rapport de mission de dénombrement (F. Roux et Guy Jarry)
 - Rapport pour création de la réserve de Biosphère (UICN)
-

26. Education et sensibilisation à la conservation: (par ex., centre d'accueil de visiteurs, sites/tours d'observations, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles etc.)

Très important pour l'éducation et la conservation. Pour le moment aucun programme pour l'éducation.

27. Loisirs et tourisme: (indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou de tourisme; mentionner type et la fréquence, nombre de visiteurs, etc.)

néant

28. Juridiction: (indiquer qui exerce la juridiction territoriale (l'Etat, la région, etc.) et fonctionnelle (ministère de l'Environnement, des Pêches)

- République du Tchad
 - Ministère du Tourisme et l'Environnement
 - Préfecture de Batha
 - Sous-préfecture d'Ati
-

29. Autorité de gestion: (Nom et adresse de l'organe directement responsable, au niveau local, de la gestion de la zone humide)

- ORSTOM
 - Rapport de missions UICN
 - Rapport de dénombrement : Francis Roux et Guy Jarry
-

30. Références: (scientifiques et techniques, uniquement)

Veillez renvoyer à: **Bureau de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 GLAND, Suisse**
Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@hq.iucn.org